

des prières pour autrui, moy qui aurois besoin que d'autres v^s.
en fissent de ma faveur. C'est vn effet de la confiance que je pr^{is}
de v^s. bonté, & de l'estime que je fais de cette générosité dont
j'ay déjà receu tant de preuves. Je v^s. supplie de me la continuer,
& de me la faire paroître au sujet p^o. lequel je v^s. écris; & je v^s.
assure aussi que je n'auray pas moins de ressentiment de toutes
les faveurs que vous ferez à M. du frémont, que si je les recevois
de ma propre personne; & que p^o. les reconnoître, il n'y a point de
services que je ne vous rende, pourvu que v^s. m'en jugiez capable,
& que v^s. me fassiez l'honneur de me croire, autant que je le suis,

Monsieur,

re^s. tres humble & tres
aquis serviteur.
Conrart

A Paris le 13^e may

1642 —

ny
t
inud,
ry
ry
de
alle
luy,

A Monsieur

Monsieur de Zulikem
Com. de son Altesse, &
Secretaires de ses
Commandemens.
A La Haye.

